



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS VAIS-JE AVOIR UN MONTANT À PAYER EN 2022 ?

Au printemps, j'ai déclaré mes revenus 2021. L'impôt correspondant a été calculé. Il est comparé aux prélèvements à la source réalisés en 2021.

À l'été, j'ai reçu mon avis d'impôt 2022,
3 SITUATIONS

1 - JE NE DOIS RIEN

Parce que je ne suis pas imposable ou que mes prélèvements 2021 sont égaux à mon impôt.

2 - J'AI UN REMBOURSEMENT

Parce que mes prélèvements 2021 sont supérieurs à mon impôt.

3 - J'AI UN MONTANT À PAYER

Parce que mes prélèvements 2021 sont inférieurs à mon impôt.

Je vais être prélevé, en une ou plusieurs fois, jusqu'à la fin de l'année.

Pour éviter d'avoir un reste à payer ou d'être trop prélevé, je signale mes changements de situation (mariage, naissance...) dans « **Gérer mon prélèvement à la source** » sur impots.gouv.fr

L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE  VIE

France
services

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

impots.gouv.fr